

MAJESTIK®

Cultures légumières • Cultures ornementales
Vigne • Arboriculture • Cultures tropicales

Composition	Maltodextrine : 476 g/L (40 % p/p)
Formulation	Concentré soluble (SL)
A.M.M.	n° 2190191
Code UFI	8Y99-Y0YQ-T00X-MWYR

DESCRIPTIF DU PRODUIT

MAJESTIK® est un insecticide de contact, à base de maltodextrine, qui permet de lutter contre les acariens et aleurodes sur cultures légumières et ornementales sous abri, contre les acariens et cochenilles en vigne et en arboriculture, contre les acariens, aleurodes et pucerons sur cultures légumières de plein champ. L'utilisation de MAJESTIK®, en conditions de séchage rapide, bloque les orifices respiratoires de l'insecte, entraînant son asphyxie. L'effet observé 2 à 4 heures après l'application est amélioré par des applications répétées.

MAJESTIK® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

MAJESTIK® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose recommandée	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (Intervalle mini)	Stade d'applications	Délai Avant Récolte
CULTURES LEGUMIERES (\$: Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009)						
Cultures légumières <i>Sous abri en serre fermée</i>	Aleurodes, Acariens	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$ Artichaut (artichaut, cardon) <i>Plein champ</i>	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$ Asperge <i>Plein champ</i>	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$ Betterave potagère <i>Plein champ</i>	Acariens, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
\$ Carotte (carotte, céleri rave, panais, raifort, topinambour, persil à grosse racine, salsifis, scorsonère) <i>Plein champ</i>	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour



\$	Céleri-branche (céleri-branche, fenouil, rhubarbe) Plein champ	Acariens, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Chicorées – production de racines Plein champ	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
\$	Choux-feuillus (choux verts type non pommés, choux chinois et autres choux feuillus) Plein champ	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Choux-raves Plein champ	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Cresson alénois Plein champ	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
	Cucurbitacées à peau comestible (concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible) Plein champ	Aleurodes	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
	Cucurbitacées à peau non comestible (melon, pastèque, potiron, autres cucurbitacées à peau comestible) Plein champ	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Épinard (épinard, feuilles de bette, pourpier) Plein champ	Acariens, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
	Fraisier Plein champ	Acariens	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Haricots et pois écosés frais (pois écosés frais, pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé) Plein champ	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
\$	Laitue (laitue, chicorée-scarole, chicorée-frisée, mâche, roquette et autres salades) Plein champ	Aleurodes Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour



\$	Maïs doux <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
\$	Navet (navet, rutabaga, radis) <i>Plein champ</i>	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
\$	Oignon (oignon, ail, échalote et bulbes ornementaux) <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
	Poivron (poivron, piment) <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Salsifis (salsifis, scorsonère) <i>Plein champ</i>	Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	3 jours
	Tomate – Aubergine <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
CULTURES ORNEMENTALES (\$: Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009)							
	Arbres et arbustes <i>Sous abri en serre fermée</i>	Acariens, Aleurodes	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Arbres et arbustes <i>Sous abri</i>	Cochenilles	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Arbres et arbustes <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Cochenilles, Psylles, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
	Cultures florales et plantes vertes <i>Sous abri en serre fermée</i>	Acariens, phytoptes et tarsonèmes, Aleurodes	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Cultures florales et plantes vertes <i>Sous abri</i>	Cochenilles	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Cultures florales et plantes vertes <i>Plein champ</i>	Acariens, phytoptes et tarsonèmes, Aleurodes, Cochenilles, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable



	Rosier <i>Sous abri en serre fermée</i>	Acariens, Aleurodes	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Rosier <i>Sous abri</i>	Cochenilles	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Rosier <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Cochenilles, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
ARBORICULTURE (\$: Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009)							
	Agrumes (oranger, citronnier, pamplemoussier, mandarinier, clémentinier, limettier, kumquat)	Acariens et phytophages, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	<i>Plein champ</i>	Aleurodes					
	Cassissier (cassissier, myrtilleur, groseillier, sureau noir, mûrier, airelle, églantier- cynorhodon, azerolier) <i>Sous abri en serre fermée</i>	Acariens et phytophages	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Cassissier (cassissier, myrtilleur, groseillier, sureau noir, mûrier, airelle, églantier- cynorhodon, azerolier) <i>Sous abri</i>	Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Cassissier (cassissier, myrtilleur, groseillier, sureau noir, mûrier, airelle, églantier- cynorhodon, azerolier) <i>Plein champ</i>	Acariens et phytophages, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$		Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*		BBCH 69 - 89	1 jour
\$		Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*		Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Cerisier <i>Plein champ</i>	Acariens et phytophages, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Figuier <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
		Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*		BBCH 69 - 89	1 jour



	Framboisier (framboisier, mûres, mûres des haies) <i>Sous abri en serre fermée</i>	Acariens et phytoptes, Aleurodes	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Framboisier (framboisier, mûres, mûres des haies) <i>Sous abri</i>	Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Framboisier (framboisier, mûres, mûres des haies) <i>Plein champ</i>	Acariens et phytoptes, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$		Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*		BBCH 69 - 89	1 jour
\$		Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*		Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Fruits à coque (amandier, châtaignier, noisetier, noyer, pistachier) <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$		Acariens et phytoptes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*		BBCH 69 - 89	3 jours
	Fruits à pépins (Uniquement sur poirier) <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Grenadier <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours

\$	Kaki (kaki, plaqueminier) <i>Plein champ</i>	Acariens, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Kiwai <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$		Acariens, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*		BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Kiwi (kiwi, kiwi jaune) <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Olivier <i>Plein champ</i>	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours



\$	Pêcher - Abricotier (pêcher, abricotier, nectarinier) Plein champ	Psylles ²	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
VIGNE							
	Vigne Plein champ	Acariens, Erinose	2%*	22,5 L/ha (dose maximale pour 1125 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 01 - 53	DAR F (BBCH 53)
	Vigne (Uniquement sur raisin de table, vignes-mères et pépinières viticoles) Plein champ	Cochenilles				BBCH 69 - 89	3 jours
CULTURES TROPICALES (\$: Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009)							
\$	Ananas Plein champ	Acariens, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Avocatier Plein champ	Acariens, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Banancier Plein champ	Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Corossol (corossol, chérimole, arbre à pain) Plein champ	Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Fruit de la passion (fruit de la passion, grenadille, barbadine) Plein champ – Sous abri	Acariens, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Goyavier Plein champ	Acariens, Aleurodes	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Litchi (litchi, longani) Plein champ	Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	1 jour
\$	Manguier Plein champ	Acariens, Aleurodes, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Palmiers alimentaires Plein champ	Aleurodes	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
\$	Papayer Plein champ – Sous abri	Acariens, Cochenilles	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours



AUTRES CULTURES (\$: Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009)							
	Cultures porte graine <i>Sous abri en serre fermée</i>	Ravageurs divers (acariens, aleurodes, pucerons, cochenilles, psylles...)	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Cultures porte graine <i>Plein champ</i>	Ravageurs divers (acariens, aleurodes, pucerons, cochenilles, psylles...)	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
	PPAMC ¹ (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires, épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot et autres graines oléagineuses) <i>Sous abri en serre fermée</i>	Ravageurs divers (acariens, aleurodes, pucerons, cochenilles, psylles...)	2%*	60 L/ha (dose maximale pour 3000 L de bouillie/ha)*	20 / an (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	PPAMC ¹ (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires, épices, fines herbes, plantes à infusions, pavot et autres graines oléagineuses) <i>Plein champ</i>	Ravageurs divers (acariens, aleurodes, pucerons, cochenilles, psylles...)	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	1 jour
\$	Tabac <i>Plein champ</i>	Aleurodes, Pucerons	2%*	30 L/ha (dose maximale pour 1500 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (3 j)	Jusqu'au stade BBCH 89	non applicable
\$	Houblon <i>Plein champ</i>	Acariens, Pucerons	2%*	45 L/ha (dose maximale pour 2250 L de bouillie/ha)*	5 / an / culture (5 j)	BBCH 69 - 89	3 jours
<u>Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009</u> Pour les usages obtenus dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009 (usages marqués par un \$ dans le tableau des usages ci-dessus), l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de MAJESTIK® pour ces usages.							

¹: PPAMC = Plantes à parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

²: L'usage homologué est « Cicadelles, cercopides et psylles », cependant, parmi ces cibles, l'efficacité sur psylle uniquement a été démontrée. L'efficacité sur cicadelles et cercopides n'a pas été démontrée et l'usage n'est pas recommandé.

* : Les doses indiquées dans le tableau (« dose maximale d'emploi ») sont les doses maximales homologuées, cependant pour l'utilisation du produit, il est recommandé d'appliquer le produit à 2% (ou 20 ml de produit par litre d'eau), soit 20 L/ha pour 1000 L d'eau/ha, 10 L pour 500 L d'eau/ha, 5 L pour 250 L d'eau, etc... La dose maximale recommandée est de 20 L/ha (correspondant à un volume maximal de 1000 L/ha).

Le volume d'eau appliqué doit prendre en compte le volume de végétation des zones à traiter en pulvérisant à la limite du ruissellement afin d'assurer le contact entre **MAJESTIK®** et ses cibles. Il n'est pas recommandé de dépasser 1000 L d'eau /ha.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Aucune L.M.R. n'est requise pour la maltodextrine (Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005.)

Certis Belchim B.V. ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Pour obtenir des résultats optimaux, **MAJESTIK®** utilise dès l'apparition des premiers ravageurs et peut être utilisé tout au long du cycle cultural. Répéter fréquemment l'application à intervalle régulier (3 à 7 jours entre les applications) afin d'interrompre le cycle de développement des ravageurs.

Compte tenu du mode d'action de **MAJESTIK®**, une attention particulière doit être portée à la qualité de pulvérisation. Veiller à assurer une couverture optimale des zones à traiter pour couvrir intégralement les ravageurs ciblés (volume de bouillie : limite du ruissellement). Il est recommandé de vérifier la couverture du traitement aux endroits où les ravageurs se trouvent (faces inférieures des feuilles, cœurs de plants, etc.), par exemple par l'utilisation de papiers hydrosensibles.

Traiter en conditions sèches et ensoleillée. L'efficacité de **MAJESTIK®** est optimale quand le séchage de la bouillie est atteint en 1 heure.

MAJESTIK® se caractérise par son action de choc et n'a pas d'action résiduelle. Inclure **MAJESTIK®** dans le cadre d'un programme de lutte intégrant une diversité de solutions. Son utilisation est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée. En culture sous abris, la réintroduction des auxiliaires peut se faire dès séchage de la bouillie sur le feuillage.

Précautions d'emploi

En raison de la diversité des espèces et variétés en cultures ornementales et cultures porte-graine qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test de sélectivité de la spécialité **MAJESTIK®** sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Éviter d'appliquer le produit sur les fleurs des espèces florales. Un résidu collant peut rester sur les feuilles et fruits après application.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

En cas de mélange avec d'autres produits, il est recommandé de faire un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

MAJESTIK® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire et commencer l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de MAJESTIK® puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application.

Ne pas stocker de solution diluée. Appliquer la bouillie directement après sa préparation. **Ne pas dépasser 15 à 20 ml de produit par litre d'eau en fonction des usages.**

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses (< 50 cm)	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures hautes (>50 cm)	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses et hautes	
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire + EPI partiel	✓			EPI vestimentaire + EPI partiel (blouse)
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	OU				OU
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4*
LUNETTES OU ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓				
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓	✓	

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un tracteur :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			
		PULVÉRISATEUR À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE		PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR AVEC CABINE	
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1 (type A)) usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire + EPI partiel	✓	✓	✓	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3B) certifié EN 14605+A1					EPI vestimentaire + EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009				Type 4 avec capuche	
LUNETTES OU ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, SIGLE 3)	✓				✓

(1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

3/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR A DOS	NETTOYAGE
GANTS NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) 			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009 		avec capuche 	
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 			
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 			

Pour la protection du travailleur, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Certis Belchim B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
10 L	2 x 10 L	50 cartons	carton 2 x 10 L

MAJESTIK® - A.M.M. 2190191

(contient une solution aqueuse d'alkyl polyglucosides à base d'alcool gras naturel C8-C10, de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-methylisothiazol-3(2H)-one)

DANGER

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**conseils de prudence**

- P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351 +P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].
 SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
 SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
 SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs. Ne pas appliquer durant la période de floraison. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

Délai de rentrée : 48 heures.

Pour les usages sous abri fermé, peut porter atteinte aux pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
 Composer le 15 ou le 112 ou
 contacter le centre anti
 poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).
 Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à Certis Belchim B.V. au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Marque déposée Certis Belchim B.V.

Distribué par Certis Belchim B.V. - France - N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5 rue Galilée - 78280 GUYANCOURT - Tél : 01.34.91.90.00 - www.certiseurope.fr – v2 - 11/2022.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
 AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**